

ACTUS PROFESSIONNELLES

AU FIL DE LA SEMAINE

TRAÇABILITÉ. Lors de son assemblée générale, le GCDS de Corrèze avait invité Michel Dupres, chef du projet de la construction de la future Base Nationale des Opérateurs, pour faire le point. Retour sur les temps forts de l'intervention.

Les outils informatiques pour la gestion de la traçabilité des animaux

Simplification des démarches administratives dans l'esprit « dites-le-nous une fois »

Premier objectif du futur dispositif : éviter la répétition des demandes d'informations redondantes par les différentes administrations et établissements publics. Un principe simple résumé par la formule « dites-le-nous une fois » mais dont la mise en œuvre pratique nécessite un important travail de coordination et d'alignement des exigences administratives a expliqué Michel Dupres, confronté à cet épineux problème. D'autant que le partage des informations doit respecter le consentement des acteurs eux-mêmes. Dans l'avenir pour atteindre cet objectif les Etablissements de l'Élevage (EDE) voient leur mission confortée et élargie. Aujourd'hui en charge de l'identification des troupeaux bovins, ovins, caprins, porcins et certains ateliers avicoles, ces services des Chambres d'Agricultures auront dans les prochaines années une responsabilité étendue au recensement de l'ensemble des opérateurs responsables d'animaux vivants : l'ensemble des filières animales y compris avicoles, aquacoles, apicoles et tous les maillons de l'élevage à l'abattage y compris les opérateurs du secteur intermédiaire : commerce, marchés, transport... Seuls les chiens, les chats et les équidés restent gérés à part, respectivement par i-CAD et l'IFCE.

Ce vaste chantier lancé par l'État et dénommé SINEMA pour Système Informatique d'Enregistrement des Mouvements Animaux repose

sur l'harmonisation des règles et outils de gestion de la traçabilité en France ainsi que la géolocalisation des installations où sont élevés ou détenus des animaux. L'objectif est de permettre aux autorités sanitaires et aux organismes à vocation sanitaire (les GDS) de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à une gestion plus efficace des crises sanitaires.

De nouveaux outils pour les vétérinaires

En lien direct avec le projet SINEMA le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a confié au Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires la création d'un outil informatique dénommé CALYPSO qui devra permettre la dématérialisation des échanges d'informations entre les vétérinaires, l'Administration et les autres acteurs du sanitaire : envoi d'alertes, remonté des prescriptions et utilisations d'antibiotiques, comptes-rendus de visites de police sanitaire et de prophylaxies, commandes d'analyses et diffusion des résultats de laboratoire, gestion de leur formation continue... la feuille de route comprend pas moins de 11 grands chantiers !

Au cours de son intervention Michel Dupres a illustré cette perspective au travers d'une visite de déclaration d'avortement : dans ce cas d'usage CALYPSO devrait permettre au vétérinaire sanitaire d'accéder à l'historique de la vache, de gérer la traçabilité des échantillons de sang ou des écouvillons, de procéder à la commande en direct des analyses au laboratoire, de veiller au respect des délais d'acheminement des

échantillons, et enfin de gérer avec l'éleveur de la communication des résultats.

La gestion des consentements clé de voute de ces évolutions

Toutes ces évolutions passent par une mise à disposition d'informations sur les élevages aujourd'hui gérées et hébergées par des acteurs différents. Ce partage s'il doit « simplifier la vie » ne doit pas pour autant se faire n'importe comment. Michel Dupres est revenu à de nombreuses reprises sur l'importance du recueil et du respect du consentement des éleveurs sur la diffusion des données de leurs exploitations. Une diffusion qui se fera selon une règle simple et binaire comme l'informatique : « soit la diffusion est prévue et rendue obligatoire par le Code Rural et de la Pêche Maritime parce qu'elle répond aux besoins d'une mission de service public, et dans ce cas il n'y a ni débat ni discussion, soit elle n'est pas prévue et dans ce cas elle sera obligatoirement conditionnée au consentement de l'éleveur ». Une situation que l'intervenant a illustrée avec les besoins d'accès à l'inventaire des animaux d'une exploitation pour un technicien nutritionniste. « Le consentement c'est très précis » a insisté Michel Dupres : « c'est entre l'éleveur et un ou des partenaires explicitement désignés, pour un usage ou une finalité précise et certainement pas fourre-tout, et sur une période avec une date de début et une date de fin ! ». Ces évolutions posent de nombreuses questions et problèmes aux organisations actuelles qui ont fait preuve de leur efficacité



Lors de son assemblée générale, le GCDS de Corrèze avait invité Michel Dupres, chef du projet de la construction de la future Base Nationale des Opérateurs.

au cours des soixante dernières années et qui doivent adapter leurs systèmes d'information et leurs habitudes à marche forcée. Mais Michel Dupres a insisté sur le changement de contexte : d'une part, on collecte informatiquement aujourd'hui beaucoup plus d'informations que par le passé aussi bien sur les entreprises que sur les animaux, d'autre part, l'objectif est que les agriculteurs aient totalement le contrôle de toutes ces informations !

La sécurité pour préoccupation permanente

La collecte et centralisation de toutes ces informations n'est

pas sans risque. A l'issue de son intervention et suite aux questions de la salle, Michel Dupres est revenu sur les stratégies de sécurisation du dispositif face aux risques de cyberattaques qu'elles soient ou non spécifiquement dirigées contre l'élevage. Une guerre numérique dans laquelle les « petits systèmes dispersés ne sont plus à l'abri ». Une réponse qui passe aujourd'hui par la mutualisation des moyens au regard des compétences qu'il faut mobiliser et des exigences sur leur disponibilité.

Michel Dupres

EN BREF

Similis de lait

une demande d'autorisation pour des protéines in vitro déposée en Europe

L'entreprise américaine Perfect Day a déposé un dossier auprès de l'Union européenne afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pour ses protéines de lait fabriquées en laboratoire par fermentation de précision, confirme la Commission européenne à Agra Presse. Selon le consultant Christophe Lafougère (entreprise Gira), une seconde entreprise aurait soumis sa candidature pour entrer sur le marché européen. La Commission n'a pas donné de précision sur cette information. Dans le cadre de la procédure

« Novel food » (« nouvel aliment »), l'exécutif européen réalise une première évaluation de la demande. Le dossier est ensuite transmis à l'Efsa (Autorité européenne de la sécurité des aliments) pour une étude plus approfondie. Aucun dossier n'est pour le moment parvenu jusqu'à ce stade, indique l'Efsa. Perfect Day fabrique de la bêta-lactoglobuline, une protéine présente dans le lactosérum. Les protéines sont commercialisées aux États-Unis en tant qu'ingrédient, principalement dans des glaces. Perfect Day a ré-

cemment noué un partenariat avec Bel pour intégrer ses protéines dans les alternatives végétales au fromage du groupe français aux États-Unis, notamment la gamme Nurish. D'après Christophe Lafougère, quatre pays autorisent la vente de protéines de lait fabriquées par fermentation de précision : les États-Unis, Singapour, Israël et l'Inde, où Perfect Day possède une usine.

